



DÉCISION DU MAIRE
N° DEC2025-117
PRISE EN VERTU DES
POUVOIRS DÉLÉGUÉS PAR LE
CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Attribution marché coordination sécurité et protection de la santé - projet de rénovation - extension de l'école élémentaire du Champ Luneau

Le Maire de la ville de Semoy,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

Vu l'article L.2122-23 qui en précise les conditions d'exécution,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°36/20 en date du 27 mai 2020 alinéa 5 donnant délégation à Monsieur le Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur, s'agissant des contrats relatifs aux besoins de fournitures et services, à 100 000 € HT et s'agissant des contrats relatifs aux travaux publics, à 1 000 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

DECIDE

Article 1 : De signer avec l'entreprise BTP CONSULTANTS située à Saint-Cyr-sur-Loire un marché de prestation de services de coordination sécurité et protection de la santé dans le cadre du projet de rénovation-extension de l'école élémentaire du Champ Luneau.

Article 2 : Le marché est conclu pour un montant total de 7 249,20€ HT.

Article 3 : De rendre compte, conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du CGCT, de la présente décision au cours de la prochaine séance du Conseil Municipal et figurera au registre des délibérations

Fait à Semoy, le 24 décembre 2025

Le Maire,
Laurent BAUDE



Transmission et réception en préfecture le : 24 DEC. 2025

Publication numérique le : 24 DEC. 2025

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :
-date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité
-date de sa publication et/ou de sa notification

Envoyé en préfecture le 24/12/2025

Reçu en préfecture le 24/12/2025

Publié le



ID : 045-214503088-20251224-DEC2025_117-CC



Marché de prestations intellectuelles

Rénovation-extension de l'école élémentaire du Champ Luneau à Semoy

LOT 1 – Missions de contrôle technique

LOT 2 – Missions de coordination sécurité et protection de la santé

AAPC-2025-004

ACTE D'ENGAGEMENT

Maître d'Ouvrage : **MAIRIE DE SEMOY**
20 Place François Mitterrand
45400 SEMOY
Téléphone : 02.38.61.96.00

SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 24/12/2025

Reçu en préfecture le 24/12/2025

Publié le



ID : 045-214503088-20251224-DEC2025_117-CC

1 – Identification de l'acheteur.....	3
2 – Identification du co-contractant.....	3
3 – Dispositions générales.....	5
3.1 Objet du marché.....	5
3.2 Mode de passation.....	5
4 – Prix.....	5
5 - Durée et délais d'exécution.....	5
6 – Paiement.....	6
7 – Signature.....	7
ANNEXE 1 – Désignation des cotraitants et répartition des prestations.....	10

1 – IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Dénomination : Commune de Semoy

Représentant légal : M. le Maire de la commune, Laurent BAUDE

Adresse : Mairie, 20 place François Mitterrand 45400 SEMOY

Personne responsable du marché : M. le Maire de la commune de Semoy

Personne habilitée à donner les renseignements : M. Vincent DESRUS – Responsable administration générale et juridique – administration.generale@ville-semoy.fr – 02-38-61-96-02

Ordonnateur : M. le Maire de la commune de Semoy

Comptable public assignataire des paiements :

Centre des Finances Publiques

Trésorerie Rive de Loire Nord

Cité administrative Coligny – Bât F1

131 rue du Faubourg Bannier

CS 54211

45042 Orléans Cedex 1

Téléphone : 02.38.42.57.59

2 – IDENTIFICATION DU CO-CONTRACTANT

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché indiquées à l'article "pièces contractuelles" du Cahier des clauses particulières qui fait référence au CCAG - Travaux et conformément à leurs clauses et stipulations ;

☒ Le signataire (Candidat individuel),

M / Mme	M Thierry FEROUVREUR
Agissant en qualité de	Directeur Régional

☐ m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

☒ engage la société ...BTP CONSULTANTS..... sur la base de son offre ;

Nom commercial et dénomination sociale	BTP CONSULTANTS - SAS
Adresse	2, avenue Pierre Gilles de Gennes 37540 SAINT CYR SUR LOIRE
Courriel	adm.37@btp-consultants.fr
Numéro de téléphone	02 42 06 01 45
Numéro de SIRET	408 422 525 00019
Code APE	7120B
Numéro de TVA intracommunautaire	FR 59 408 422 525

☐ Le mandataire (Candidat groupé),

M / Mme	
Agissant en qualité de	

désigné mandataire (renseigner les membres du groupement dans l'annexe à la fin du présent document) :

- ☐ du groupement solidaire
- ☐ solidaire du groupement conjoint
- ☐ non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

S'engage, au nom des membres du groupement, sur la base de l'offre du groupement,

À exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 190 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

3 – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Envoyé en préfecture le 24/12/2025

Reçu en préfecture le 24/12/2025

Publié le



ID : 045-214503088-20251224-DEC2025_117-CC

3.1 OBJET

La commune de Semoy a pour projet l'extension et la rénovation de l'école élémentaire du Champ Luneau dans une volonté de regroupement de l'offre scolaire. Dans le cadre du futur chantier lié à ce projet, la présente consultation concerne les prestations intellectuelles suivantes : les missions de contrôle technique et les missions de coordination sécurité et protection de la santé (CSPS).

Le présent Acte d'Engagement correspond :

☐ À l'ensemble du marché public

☐ Au lot n°02..... ou aux lots n°..... du marché public

3.2 MODE DE PASSATION

La procédure de passation est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique

4 – PRIX

Les prestations seront rémunérées au prix global suivant :

Montant HT	7 249,20 Euros
TVA (taux de20.....%)	1 549.84.Euros
Montant TTC	8 699.04 Euros
Soit en toutes lettres	Huit mille six cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre centimes

5 – DURÉE ET DÉLAI D'EXÉCUTION

Le délai d'exécution est défini au cahier des clauses administratives particulières et ne peut en aucun cas être modifié.

6 – PAIEMENT

Je renonce au bénéfice de l'avance : ☒ Non

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

Titulaire du compte	BTP CONSULTANTS
Prestations concernées	Mission SPS
Domiciliation	BANQUE POPULAIRE VAL DE France ST QUENTIN ENTREPR
Code banque	18707
Code guichet	00028
N° de compte	31521278080
Clé RIB	43
IBAN	FR76 1870 7000 2831 5212 7808 043
BIC	CCBPFRPPVER

Titulaire du compte	
Prestations concernées	
Domiciliation	
Code banque	
Code guichet	
N° de compte	
Clé RIB	
IBAN	
BIC	

En cas de groupement, le paiement est effectué sur :

- ☐ un compte unique ouvert au nom du mandataire ;
- ☐ les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

- ☐ Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, qui signe le présent Acte d'Engagement :
- ☐ pour signer le présent acte d'engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;
(Joindre les pouvoirs en annexe du présent document)
 - ☐ pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ;
(Joindre les pouvoirs en annexe du présent document)
 - ☐ ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe.
- ☐ Les membres du groupement, qui signent le présent Acte d'Engagement :
- ☐ donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;
 - ☐ donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ;
 - ☐ donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous :
(Donner des précisions sur l'étendue du mandat.)

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique.

Fait en un seul original

Signature du candidat, du mandataire ou des membres du groupement

Nom, prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature
LEROUVREUR Thierry Directeur Régional	SAINT CYR SUR LOIRE LE 17/12/2025	

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR L'ACHETEUR

Le montant global de l'offre acceptée par l'acheteur est porté à :

Montant HT	7 249,20	Euros
TVA (taux de%)	1 549,84	Euros
Montant TTC	8 699,04	Euros
Soit en toutes lettres	Huit mille six cent quatre-vingt-neuf euros et quatre centimes	

La présente offre est acceptée

A Semay
Le 24/12/2025

Signature du représentant du Pouvoir adjudicateur, habilité par la décision en date du 27/05/2020 :

NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

☐ La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
.....
.....

☐ La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et lettres) :
.....
.....

☐ La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :
.....
.....

☐ La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
.....

et devant être exécutée par : en qualité de :

☐ membre d'un groupement d'entreprise

☐ sous-traitant

À

Le

Signature

ANNEXE 1 - DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS

Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
	Totaux			